

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS,
DE LA SOLDE ET DES PENSIONS

SERVICE DU PERSONNEL

BUREAU DU PERSONNEL FONCTIONNAIRE



Service-Éthique-Performance

MINISTRY OF THE PUBLIC SERVICE
AND ADMINISTRATIVE REFORM

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF PERSONNEL,
SALARIES AND PENSIONS

PERSONNEL SERVICE

ESTABLISHED PERSONNEL BUREAU

DECISION N° 002279 /D/MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF
Portant affectation de personnels.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 000204/MINFOPRA du 04 février 2021 fixant les résultats de fin de formation et portant attribution du Brevet de l'ENAM aux élèves du Cycle "B" de la Division Administrative de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Promotion 2018-2020 ;
Vu l'arrêté n° 000205/MINFOPRA du 04 février 2021 fixant les résultats de fin de formation et portant attribution du Diplôme de l'ENAM aux élèves du Cycle "A" de la Division Administrative de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Promotion 2018-2020 ;
considérant les besoins en ressources humaines des départements ministériels,

DECIDE :

Article 1^{er}.- Les personnels dont les noms suivent, titulaires du Diplôme ou du Brevet de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Sections : **Administration Générale, Administration des Affaires Sociales et Administration du Travail**, Promotion 2018-2020, sont, à compter de la date de signature de la présente décision, affectés au **Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative**.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	SECTIONS
1	BABA CHOULOUM SALAMATOU	Y-105833	AGA
2	NGAHNA MANGMADI EBENEZER DAVID	X-106093	
3	ONANA GAELLE STELLA	T-106153	
4	YAYA BI DEWA	638282-E	
5	BESSOUM EBOUBEK JACOB	S-111452	AAS
6	SAMELEL MEBOMA LILIANE FLORE	P-106184	ATB
7	SONGUE MANI ANAZARINE DAHLIA	H-106190	

Article 2.- Les soldes et accessoires de solde des intéressés seront imputés au budget du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 3.- La présente décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF ;
- MINFOPRA/SG/DRPCE ;
- MINFOPRA/SG/DGC ;
- MINFOPRA/SG/DAG ;
- MINFI/BUDGET/TRESOR/DDPP ;
- INTERESSES/DOSSIERS ;
- CHRONO/ARCHIVES ;
- AFFICHAGE.

Yaoundé, le

06 OCT 2021



Joseph LE